

REGLEMENT DE LA CANTINE

Année scolaire 2025/2026

- Les repas de la cantine scolaire sont fournis par la cuisine centrale du Panier des Genévrier de Saint-Martory.
- Le prix du repas à la charge de la famille est fixé à 4,00 €.
- Les carnets de 10 tickets sont achetés au prix de 40,00 € (règlement en espèces ou par chèque à l'ordre du Trésor Public) à la Mairie de Roquefort. Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8H00 à 12H00 et du lundi au jeudi 13H30 à 17H00 (fermée le vendredi après-midi).
- Le paiement des temps ALAE (midi inclus) doit se faire sur le portail familles de l'APEAI.
- Les repas doivent être commandés par le personnel de la cantine scolaire le lundi pour les 15 jours suivants. Les inscriptions doivent donc se faire avant le mardi (cantinealae.roquefort@gmail.com / 05.61.98.79.55).
- En cas d'absence ou de retour à la cantine, merci de bien vouloir prévenir la veille, par email ou par téléphone, le personnel de la cantine présent de 7h30 à 8h30 ou de 16h45 à 18h30.
- Toute absence non signalée implique un repas commandé et donc la remise obligatoire d'un ticket.
- Le premier jour d'absence sera dû quel que soit l'évènement engendrant cette absence.
- Les absences pour maladie (ou autre évènement familial) seront prises en compte uniquement sur présentation d'un justificatif. Toutefois le repas du premier jour d'absence devra être payé.
- Pour une meilleure gestion, il est demandé aux parents de donner les tickets à la semaine et de les déposer dans la boîte aux lettres située près du tableau des menus. Il en est de même pour les courriers concernant la cantine ou l'ALAE.
- Si votre enfant déjeune à la cantine, merci de fournir 1 paquet de serviettes et une boîte de mouchoirs jetables.
- Toute demande concernant la cantine et l'ALAE auprès des institutrices ne sera pas prise en compte.
- En cas d'allergie alimentaire, le repas de votre enfant devra être fourni.
- Si votre enfant a un Projet d'Accueil Individualisé (PAI), en joindre une copie afin que le personnel de l'ALAE puisse intervenir dans les meilleures conditions.
- Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas de vous renseigner auprès du personnel de la cantine.

Le Maire,

Jean-Bernard PORTET